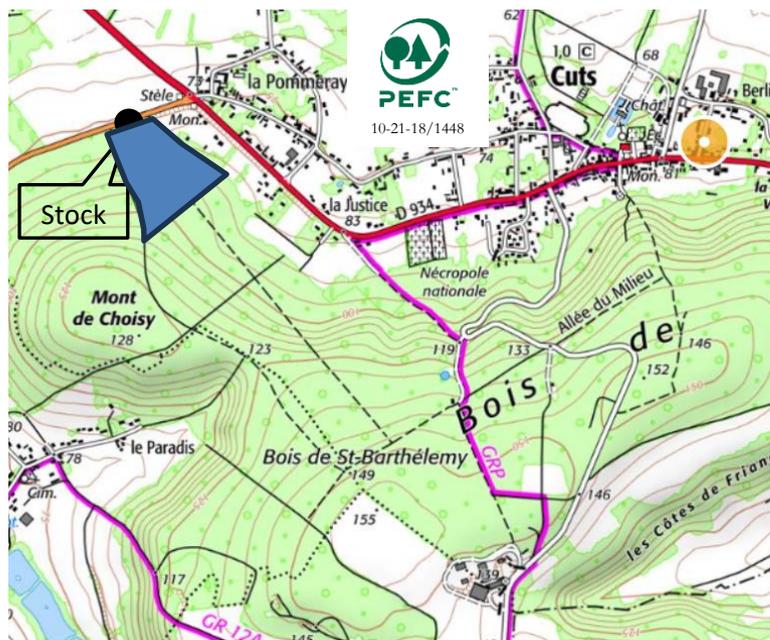


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du bois de Cuts
Certification PEFC en cours de renouvellement
Département Oise (60)
Localisation Noyon sud-Est
Commune Cuts
Lieu-dit Bois de Cuts
Coordonnées GPS (degrés décimaux) Longitude : 3,079333
 Latitude : 49,532245
Point de Rencontre Mairie de Cuts
Sécurité conseillé

Essence principale	Chêne, Châtaignier
Volume présumé	155 m3
Nombre d'arbres	96
Volume moyen	1.61 m3

Nature coupe Coupe d'amélioration
Parcelle PSG 20.
Surface 6,5 hectares environ
Limites Chemins/peinture
Marquage Un flachis au pied et rond de peinture jaune au corps.
Visite Se reporter au plan ci-contre
 M. David Avril au 06 09 58 54 73
Lot estimé par Expert JMP et le propriétaire
 SAS Cegeb
 72 rue du Centre 60350 Berneuil/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60_Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 Juin 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total présumé			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
	Chêne			3	17	12	25	6	7	1				1		1	73	120	1,64
	Châtaignier			3	5	3	3	4	1								19	29	1,53
	Hêtre									1					1		2	3	3,00
	Tilleul					2											2	2.5	1,25
																	96	155	1,61

Clauses particulières :

Exploitation : coupe d'amélioration marquée en abandon avec réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches et pointes à la découpe de 25 cm de diamètre.
 Abattage raz de terre.
 En fin de chantier, les réparations de sols seront faites et Les places de dépôt seront nettoyées de tous reliquats.

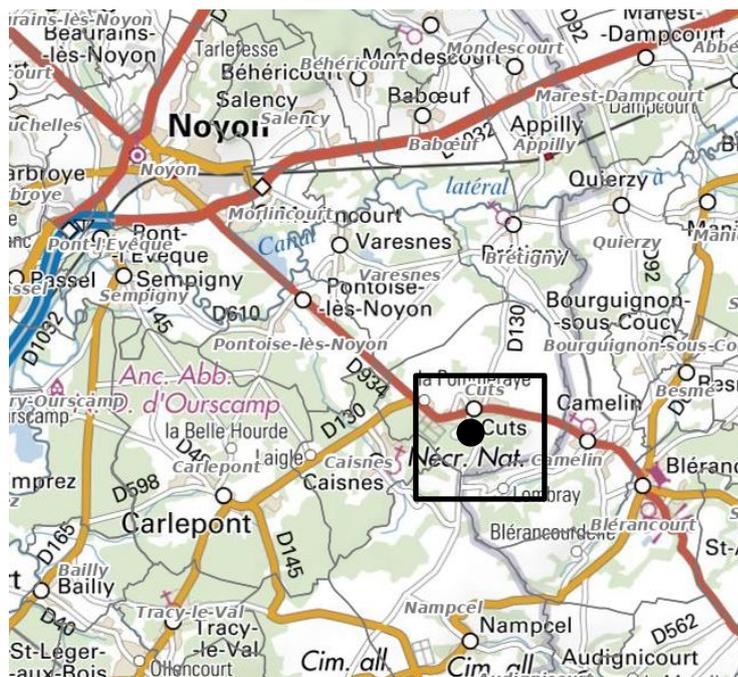
Délai : d'exploitation, de vidange et réparations, Au plus tard le 15 Octobre 2026.

Paiement :
 Le prix principal H.T.de la vente, sera payé en trois fractions :
 20% par virement dans les 15 jours de la vente,
 et deux billets à ordre de 40% chacun, acceptés et avalisés par une banque européenne de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2025 et du 10/01/2026.

La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée par virement au comptant.
CVO : Payée par le vendeur.
Caution : 25% du montant de la vente sauf si caution permanente

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »



Prix L'acquéreur La caution